

Le Centre de Formation du Merle est au cœur d'un domaine agricole de 400 ha, comprenant 1500 brebis Mérinos d'Arles et 142 ha de foin de Crau AOP. Ce domaine offre un support pédagogique pour les travaux pratiques en conditions réelles de travail.

Depuis 1930, le Centre forme des bergers. Cette longue expérience est garante d'une efficacité et d'une renommée auprès des professionnels de l'élevage. Le métier de berger requiert beaucoup d'expérience, de savoirs, savoir-faire et savoir-être.

On ne peut s'y préparer valablement qu'en prenant conscience de ces aspects.

C'est pourquoi la formation dispensée au Centre de Formation du Merle correspond à la recherche d'un équilibre entre les aspects pratiques et des connaissances théoriques indispensables.

AXÉE « MÉTIER », CETTE FORMATION BÉNÉFICIE D'ATOUTS MAJEURS :

Une **professionnalisation des enseignements** par des formateurs spécialisés, des professionnels de l'élevage, et des organismes professionnels agricoles,

Un **partenariat actif et omniprésent**, ce qui permet de répondre aux attentes des stagiaires et des éleveurs,

Un **territoire pastoral et culturel**, la Provence, et des espaces pastoraux du grand Sud français où le système d'élevage et la transhumance jouent un rôle essentiel dans l'équilibre environnemental des milieux.

Comment s'inscrire ?

- **Demander et retourner un dossier de candidature au Centre de Formation du Merle** (téléchargeable sur <https://www.montpellier-supagro.fr/formations/formation-tout-au-long-de-la-vie/recherche-d-une-formation-continue/bpa-berger>)

Pour un public demandeur d'emploi, valider le projet de formation par :

- ↳ La mission locale si vous avez moins de 26 ans,
- ↳ Le Pôle emploi si vous avez 26 ans et plus.

Dans le cadre d'un congé individuel de formation (CIF) ou autres financements :

• Pour en savoir plus, contactez-nous :

Mme NOEL Aurélie

Montpellier SupAgro - Centre de Formation du Merle

Route d'Arles - 13300 Salon-de-Provence Tel:
04.90.17.01.55

@ aurelie.noel@supagro.fr

@ domainedumerle@supagro.fr



Domaine du Merle - Salon de Provence



Formation Professionnelle Continue en Agriculture

BREVET PROFESSIONNEL AGRICOLE

BPA BERGER TRANSHUMANT

Référentiel BPA TPA ER

(Travaux de la Production Animale, Elevage de Ruminants)



Alpage du Merle. Col des Champs - Crédit photo : Maison de la Transhumance



Région
Provence
Alpes
Côte d'Azur



Montpellier SupAgro
Centre de Formation du Merle
Route d'Arles 13300 Salon-de-Provence - France -
Tél. : + 33 (0)4 90 17 01 55 (standard 50)
courriel : domainedumerle@supagro.fr
www.montpellier-supagro.fr



BREVET PROFESSIONNEL AGRICOLE
BPA BERGER TRANSHUMANT
DIPLÔME DE NIVEAU 5 - CURSUS SUR 1 AN

1) OBJECTIFS

Formation diplômante de niveau 5 par unités capitalisables spécialisation Berger Transhumant qui s'appuie sur le référentiel : Brevet Professionnel Agricole option Travaux de la Production Animale spécialité Elevage de Ruminants (BPA TPA ER).

Cette formation qualifiante et diplômante s'articule sur le cycle de production des ovins viande transhumants de la région PACA et de l'arc alpin. Elle est organisée sous forme de séquences de formation théorique et pratique au Centre de Formation du Merle, de chantiers professionnels, de stages chez des éleveurs.

Ces périodes permettent :

- **l'individualisation des parcours de formation,**
- **la professionnalisation des futurs salariés,**
- **leur insertion professionnelle dans la filière ovine.**

2) FORMATION

Durée de la formation : 12 mois max.

Démarrage de la formation: septembre.

Une période en centre de 950 heures :

- Cours théoriques, travaux pratiques sur l'exploitation du Domaine du Merle, chantiers école chez des exploitants.

Stages en entreprise 760 heures au total, objectif: placer le stagiaire dans des situations réelles de travail :

- L'agnelage d'automne,
- La garde en colline et milieux difficiles,
- La garde en montagne (la transhumance).

3) VALIDATION DE PARCOURS

Le diplôme du Brevet Professionnel Agricole est délivré par Unités Capitalisables (U.C.). La délivrance du BPA implique la réussite à toutes les épreuves certificatives ponctuant chaque module de formation.

4) REMUNERATION

Certains stagiaires, suivant leur statut et leur expérience professionnelle, peuvent bénéficier d'une rémunération pendant la durée de la formation (à définir selon dossier).

- Demandeur d'emploi : rémunération possible par le Pôle emploi, l'ASP (agence de service et de paiement).
- Salarié en CDI, CDD : Congé Individuel de Formation (rémunération employeur).
- Autre possibilité : autofinancement, CPF (compte personnel de formation).

5) CONTENU

UC Générale 1 : Communication dans la vie professionnelle et sociale.

UC Générale 2 : Environnement socio-économique de l'entreprise.

UC Générale 3 : Mise en œuvre de pratiques professionnelles permettant le développement durable.

UC d'Option 1 : Aspects théoriques et scientifiques relatifs au vivant et au comportement animal (zootechnie, agronomie, éthologie).

UC d'Option 2 : Aspects théoriques et scientifiques relatifs aux agro équipements et installations des exploitations (bâtiments, machines agricoles).

UC Spécialisée 1 : Assurer l'alimentation du troupeau et la gestion des surfaces fourragères.

UC Spécialisée 2 : Assurer la reproduction et les soins au troupeau.

UC Spécialisée 3 : Assurer l'entretien et les réparations courantes des matériels, bâtiments et installations de l'exploitation.

UC Régionale 1 : Utilisation des chiens de troupeau (conduite et protection).

UC Régionale 2 : Gestion des troupeaux en milieu pastoraux, parcours, montagne, sylvo-pastoralisme.

UC Régionale 3: Appréciation de la qualité de la laine et valorisation de la toison (en projet).